

Le Cap Magazine

Bulletin municipal d'information n° 40 - novembre/décembre 2011

ACTUALITÉ

Les Sénégalaises

Carte d'accès à la déchèterie

Comité de Jumelage

DOSSIER : SOCIAL

Transport

Investissements immobiliers
de la Commune

ENVIRONNEMENT

Concours de fleurissement

EAU & ASSAINISSEMENT

Tarifs en baisse

PORTRAIT

Caroline VIA



NUMÉRO 40

Actualité	p 4 à 5
Les Sénégazelles	
Carte d'accès à la déchèterie	
Comité de Jumelage	
Dossier : Social	p 6 à 7
Transport	
Investissements immobiliers de la Commune	
Environnement	p 7
Concours de fleurissement	
Conseil Municipal	p 8 à 10
Eau & Assainissement	p 10
Tarifs en baisse	
La Tribune	p 11
Chronique littéraire	p 11
Portrait	p 12
Caroline Via	

Le Cap Magazine

journal municipal d'information bimestriel

Directeur de la Publication : Christiane Guervilly.

Responsable de Rédaction : Yves Pelle.

Rédaction & mise en page : Alban Sorette

Ont participé à ce numéro : Myriam Blin, Sylvie Bouvet, Henri Dubois, Christiane Guesnet, Fabienne Lesvenan, Jean-Paul Manis, Chrystelle Trani.

Photographies : Sylvie Bouvet, Christiane Guesnet, Charlotte Lainé, Alban Sorette.

Impression : ICH Imprim' Color Hercouët - Lamballe - papier recyclé cyclus print 115g.

Distribution : La Poste.

Mairie

11, square de l'Hôtel de Ville - BP 09

22430 ERQUY

Tél : 02 96 63 64 64

www.ville-erquy.com

Etat Civil

Naissances

COLAS Timéo, le 3 septembre - GUÉGUEN Ryan, le 9 septembre - FAINE Samson, le 20 septembre - HERNANDEZ Lorenzo, le 13 octobre - DE ALMEIDA Enora, le 20 octobre.

Mariage

IDATTE Xavier et DALLÉRAC Valérie, le 3 septembre - DELSAUX Guillaume et ERHEL Séverine, le 10 septembre - HERVÉ Vincent et HANNEL Aurélia, le 24 septembre - LE SCRAIGNE Stéphane et CHARLOT Karine, le 1^{er} octobre - TALBOURDET Xavier et CORNILLET Nicole, le 22 octobre.

Décès

BARBÉDIENNE Jean-Baptiste, le 30 août - LAFAYE veuve REINHARD Jeanne, le 4 septembre - MAILLARD Pascal, le 7 septembre - BESNARD veuve L'HÉLIAS Jeanne, le 8 septembre - LAURENT veuve LE BOURHIS Germaine, le 18 septembre - HERPIN Gilbert, le 29 septembre - TALIBART Maximilien, le 29 septembre - LE MOAN François, le 30 septembre - KLAJITCH Milija, le 30 septembre - LEBOLAY épouse COULBAULT Maryvonne, le 2 octobre - ESNAULT veuve LECUYER Fernande, le 4 octobre - ORIO Théodore, le 9 octobre - PERRITAZ Michel, le 9 octobre - RAULT Marcel, le 16 octobre - NOURY Gabriel, le 19 octobre - LE BLANC Pierre, le 27 octobre.

Agenda

Deux dates à retenir pour terminer l'année !

Dimanche 18 décembre, de 15h00 à 18h00, dans le cadre de l'exposition «*Penthièvre en Hiver*», venez déguster un chocolat chaud à la **Galerie d'Art Municipale** en écoutant la fanfare **Ogun Ferrailles** ! C'est gratuit.

Mercredi 21 décembre, à 16h30, l'imagination vagabonde de feuille en feuille à la **Bibliothèque Municipale** avec le **Magasin ZinZin**, spectacle pour les enfants. Entrée libre.



En novembre dernier, le Conseil Municipal a reconduit pour sept ans la Délégation de Service Public pour l'eau et l'assainissement. Un travail important a été réalisé par les élus et les services municipaux pendant plus d'une année sur ce dossier.



Cette négociation nous permet de baisser le prix de l'eau et de l'assainissement collectif de manière significative et de proposer aux réginiéens les tarifs les moins élevés du canton dès 2012. L'axe de travail des élus a été de faire baisser la facture des « petits consommateurs ». Nous avons par exemple diminué la part fixe de plus de la moitié.

Concernant l'assainissement collectif, nous avons gardé une marge de manœuvre en raison de travaux restant à réaliser, ce qui laisse supposer que nous pourrions encore infléchir les tarifs à moyen terme.

Cette baisse importante a été possible, grâce à la qualité de nos installations entre autre : une station d'épuration aux normes, adaptée à nos fluctuations de population, mais aussi des travaux importants réalisés par la commune sur les réseaux ces dernières années.

Simultanément, nous avons en Communauté de Communes relancé l'étude amorcée en 2006-2007 sur une prise de compétence « Eau et Assainissement ».

L'étude touche à sa fin et différents scénaris ont été proposés aux élus en début d'été.

Le Conseil Municipal d'Erquy qui s'est positionné favorablement il y a un an pour l'étude de ce transfert par l'intercommunalité, reste extrêmement vigilant quant aux modalités de ce projet de transfert.

En effet, bien que d'importants travaux aient été réalisés très récemment sur certaines communes, nous ne sommes pas tous au même niveau de qualité d'équipements, pour preuve, des investissements très conséquents sont programmés chez nos voisins pour les trois ans à venir.

Dans ce contexte, l'objectif majeur du Conseil Municipal d'Erquy, est d'une part de « VOUS » garantir le bénéfice des tarifs revus à la baisse pour les sept prochaines années, et d'autre part, que ce projet de transfert de compétences aboutisse, grâce à un scénario équitable pour « TOUTES LES COMMUNES ».

Nous avons pour cela à définir la date la plus adéquate pour démarrer la période de convergence des tarifs sur l'ensemble du territoire communautaire, un mode de fonctionnement pour l'établissement des tarifs annuels et pour la programmation des investissements, et la mutualisation des services communaux liés à ces compétences, en parallèle de l'étude en cours pour la création d'un service d'appui communautaire.

De beaux débats en perspective pour l'année 2012 !

Pour autant nous ne devons pas perdre de temps, car, si cette année, nous sommes passés à côté du regroupement des intercommunalités souhaité dans le cadre de la réforme des collectivités, le Préfet a été très clair : « nous sommes une jeune communauté de communes, de taille moyenne et avons pour l'instant peu de compétences... ».

En accompagnant les communes les plus modestes, nous devons, grâce à la mutualisation de certains services, réaliser à terme des économies d'échelle pour les communes les plus importantes.

Il est de la responsabilité des élus, de préparer l'avenir, et c'est ainsi que nous serons à même d'accompagner nos concitoyens tout au long de leur vie !

En cette période de fin d'année, je vous souhaite à toutes et à tous de belles et douces fêtes, entourés de ceux que vous aimez !

Christiane GUERVILLY
Maire d'Erquy



Deux réginiennes vont participer à la Sénégalzelle ...

Deux femmes animées par la même passion, la course à pied. Stéphanie Cauchies et Stéphanie Robert, vont allier sport et humanitaire en participant à la 14^{ème} édition de la Sénégalzelle du 4 au 12 février prochain au Sénégal. Chaque



Deux réginiennes pour un même projet.

participant doit apporter 40 kg de fournitures scolaires. Grâce à la générosité des réginiens, (particuliers, commerçants, artisans et restaurateurs) les

deux Stéphanie ont rempli leur mission. A la fin de chaque étape de la course, un établissement scolaire maternelle, primaire ou collège est visité, un lot de fournitures est remis à chaque enfant. Si vous désirez aussi les soutenir, vos dons seront les bienvenus pour l'organisation de leur déplacement. Vous pouvez les contacter via leur blog « *defisenegazelle.canalblog.com* » ou aux magasins Matière & Couleur et Kryss optique à Erquy. Bonne aventure aux deux sportives !

4

Virades de l'Espoir

Erquy se mobilise contre la mucoviscidose depuis 4 ans. Un air de Far-West cette année pour les bénévoles déguisés en cowboys et indiens dignes des plus grands westerns. Une collecte de plus de 52500 € (+10% par rapport à 2010 !), grâce à des partenaires fidèles et à des dons en nature (galettes-saucisses, frites, moules, soupes de poissons, hélium, ...), mais aussi grâce à des frais de fonctionnement minimisés (moins de 2000 €). Notre Virade est originale, elle fonctionne (elle réalise ainsi une importante collecte de fonds au niveau national contre la maladie), et c'est une vraie fête ! Merci à tous.



Petits cow-boys et indiens s'essayent à la pêche.

Chrystelle TRANI

Virade 2012 - dimanche 30 septembre
Sur le thème des «personnages de Walt-Disney».



Carte d'accès à la déchèterie

A partir du 1^{er} janvier 2012, une «carte d'accès à la déchèterie» sera obligatoire pour toute personne se présentant à la déchèterie d'Erquy.



Pour les particuliers, cette carte peut être obtenue

gratuitement auprès des services de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre sur présentation du formulaire, reçu par courrier ou à télécharger sur le site www.cdc-cote-penthièvre.fr, et d'un justificatif de domicile.

Pour les professionnels, la carte d'accès est disponible sur présentation du numéro de SIRET de l'entreprise à Lamballe Communauté - Service Gestion des Abonnés des déchets ménagers - Maison des services locaux - rue Saint-Martin - 22400 Lamballe - Tél : 02 96 50 13 76.

Contact : Communauté de communes Côte de Penthièvre - Tél. 02 96 32 98 90.

Une association pour le Comité de Jumelage d'Erquy

Le 14 mai 1978 la commune d'Erquy signait une charte l'unissant à la commune d'Oupeye en Belgique. Depuis de nombreux échanges ont eu lieu, notons par exemple la Fête de la Coquille Saint-Jacques à Oupeye. Un partenariat est né il y a 4 ans entre Erquy et la commune d'Arèches-Beaufort, des projets communs ont déjà réuni nos 2 villes, et des souhaits ont été évoqués pour réaliser des échanges avec la ville de Dingle, en Irlande (un port de pêche et ses 60 pubs !). Autant de projets que la nouvelle association composée d'élus municipaux, de représentants d'associations et de particuliers va aider à structurer.

L'objet de l'association est de favoriser, de créer et d'organiser des échanges dans les domaines scolaires, sportifs, culturels, sociaux, économiques ou autres en France ou à l'étranger.

Christiane Guesnet

Adjointe à l'Action Culturelle et Sportive



On s'informe sur les stands de la Foire Artisanale.

Foire Artisanale

Satisfaction totale pour la première Foire Artisanale les 29 et 30 octobre dernier de la part des organisateurs et de la part des visiteurs. Les prises de rendez-vous, la remise de cartes de visites et flyers ainsi que les nombreux échanges entre tous les protagonistes de la foire ont été les garants de ce rendez-vous réussi.

Myriam Blin

*Présidente d'Erquy s'Agite,
Union des Commerçants et Artisans*

**Foire Artisanale - 2^{ème} édition
3 et 4 novembre 2012.**

Philippe Alviset et Sabine Querault nouvelles recrues à la Mairie

Philippe ALVISET est menuisier de métier et a intégré le Centre Technique Municipal le 1^{er} avril dernier en qualité d'agent de maintenance des bâtiments. Après un CAP d'ébéniste, il a fait de la restauration de meubles anciens et a travaillé dans l'agencement de magasins. Originaire de Seine et Marne, il a passé ses premières vacances au Camping Saint-Pabu en 1975, et depuis il y est revenu tous les ans pour pratiquer notamment la plongée, activité qu'il affectionne particulièrement. Philippe habite notre cité depuis 15 ans où il est aussi Pompier volontaire.

Sabine QUERIAULT, qui est peintre de métier, est arrivée le 17 octobre dernier. Elle occupe le second poste d'agent de maintenance des bâtiments. Profession encore majoritairement masculine, Sabine nous précise qu'elle a fait ce choix voici plus de dix ans par attrait pour l'aspect décoratif et esthétique du métier, elle possède aussi un CAP de Photographe. Elle aime le travail en équipe et la polyvalence, deux qualités qu'elle pourra mettre à profit. Sabine aime les voyages, la mer et la pêche, ... et la photo.

A tous les deux, nous souhaitons la bienvenue.

Equipement culturel

L'Ancre des Mots s'est doté d'un nouvel équipement audio-vidéo destiné à compléter ses capacités techniques d'accueil pour les conférences et séminaires notamment. Un grand écran mobile et motorisé a été installé en fond de scène, ainsi qu'un vidéo-projecteur puissant placé sous la passerelle technique. L'Ancre des Mots pourra ainsi diffuser des films vidéo, documentaires ou promotionnels, au format HD, permettant une qualité de projection maximale aux normes de production vidéo actuelles.

L'Ancre des Mots est une salle municipale, qui est aussi destinée à la location aux entreprises et aux associations et particuliers.

Réservations et renseignements à la Mairie.

Réfection de l'aire de jeu de Caroual

L'aire de jeu de Caroual étant de plus en plus dégradée, la municipalité a confié la restructuration du terrain à une entreprise spécialisée dans ce domaine.

Un « verticutage » en profondeur a été réalisé pour éliminer un maximum de déchets, presque une mise à nu, suivie d'un apport de terre végétale aux endroits qui avaient le plus souffert. Un nivellement mécanique a précédé le regarnissage en gazon anglais, les services techniques s'occupant de l'arrosage pour que la pousse soit régulière, ceci pour un coût total de 5975 €.

Il va falloir maintenant de la patience, le terrain ne devant pas être utilisé avant la fin juin 2012. Les dirigeants de l'USE ont dû se tourner vers d'autres communes pour être accueillis pour leurs entraînements sur leur terrain et ce n'est pas toujours facile car ils ont souvent les mêmes problèmes d'entretien de leur stade. Merci à la Mairie de Plurien pour l'accueil de nos équipes.



Philippe et Sabine, deux nouveaux agents au «CTM».

Le service ERQUY - BUS s'arrêtera au 1^{er} janvier 2012

En 2003, le CCAS a mis en place un service de transport à la demande, le but recherché était d'apporter un service aux personnes ne disposant pas de moyen de locomotion mais également de rompre l'isolement des personnes seules ou âgées. Ce service assuré par la société LE VACON a fonctionné pendant neuf ans par demi-journée du lundi au samedi (sauf le mercredi). Nous enregistrons moins de 3000 trajets par an, soit 240 trajets par mois, pour une fréquentation moyenne de 6 personnes par demi-journée d'utilisation, pour 80 utilisateurs réguliers. Si nous avions au tout début de l'expérience vu une progression régulière s'opérer, nous sommes depuis plusieurs années maintenant en stagnation. Aujourd'hui un trajet coûte 1,20€ à l'utilisateur et revient à 15 € au CCAS. **Ce service a coûté 350 000 € depuis neuf ans, et il est évident qu'il y a une distorsion entre le souhait des élus de mettre en place un service public et le besoin réel de la population qui n'est pas au rendez vous dans le cas présent.**

C'est dans ce contexte que le CCAS a pris la décision de dénoncer le contrat en cours, et le dispositif, ERQUY - BUS tel qu'il existe aujourd'hui, s'arrêtera le 31 décembre 2011.

Afin de ne laisser personne en situation d'isolement nous réfléchissons à des mesures alternatives de transport, et demandons aux personnes domiciliées sur la commune, rencontrant des difficultés pour se déplacer suite à la résiliation de ERQUY - BUS, de bien vouloir contacter le service social de la commune afin que nous puissions étudier chaque cas.

A l'aide de bénévoles, nous pouvons par exemple mettre à disposition le minibus des associations pour le Club de l'Age d'Or, ou pour tout autre besoin qui se ferait sentir.

De son côté, la Communauté de Communes Côte de Penthièvre a dans son projet de territoire prévu une réflexion globale sur le transport, tout d'abord, optimisation des lignes départementales sur nos communes avec l'aide du Conseil Général, mais aussi réflexion sur la transposition de notre service à la demande à l'échelle communautaire. Nous vous tiendrons compte des avancées de ce dossier.

Autre dispositif : le Service à la Personne Côte de Penthièvre (ex-Comité Cantonal d'Entraide de Pléneuf Val André) offre à ses bénéficiaires la possibilité de se déplacer sur tout le département, ainsi que toute personne touchant l'APA.

Contact : **Service à la Personne Côte de Penthièvre** - Tél : 02 96 72 84 42.

Le dispositif SORTIR PLUS

Mis en place avec les caisses de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO il facilite les déplacements des personnes âgées. Ces sorties peuvent être d'ordre utilitaire (visite chez le médecin, courses, démarches administratives, coiffeur...) ou de loisirs (promenade, visite à des amis, à des proches...), les déplacements se font à pied ou en voiture et sont effectués avec un professionnel de la structure (aide à domicile ou auxiliaire de vie selon les cas).

La caisse AGRICA en charge du dispositif pour les Côtes d'Armor fournit au bénéficiaire inscrit un carnet de chèques CESU d'une valeur de 150 €, chèques qui permettront de régler l'Association pour le service rendu. Trois carnets peuvent être donnés par an.

Contact : **Service à la personne Côte de Penthièvre**
téléphone : 02 96 72 84 42
courriel : contact@cce-pleneuf-val-andre.com
web : www.cce-pleneuf-val-andre.com.

Un air de fête au repas des Aînés

Le 11 novembre, les membres du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) ont convié les réginiens de plus de 70 ans au repas traditionnel des Aînés à la Salle des Fêtes. Comme chaque année, élus, membres du CCAS et bénévoles ont assuré le service avec efficacité et bonne humeur.

C'est un grand plaisir de retrouver nos anciens dont la doyenne Odette Tanguy, 97 ans, toujours aussi vaillante. Nous étions presque 150 à savourer le repas préparé par le restaurant le Vivier. Nous avons partagé le répertoire de chansons de Manuel Robles, il plânait un air de joie de vivre très agréable, puis la musique et les sun-lights, installés bénévolement par Robert Cornillet, ont clôturé l'après-midi par des pas de danse endiablés.

Merci à tous pour ce moment de partage magique et retenez bien la date, désormais fixée chaque année au 11 novembre, alors à l'année prochaine !

Les membres du CCAS rendront visite en fin d'année aux personnes de plus de 70 ans résidant à Erquy qui n'ont pu se joindre à notre repas pour raison de santé, ainsi qu'aux personnes hospitalisées en long séjour.

Des convives pendant le repas.





Au second plan, l'immeuble à aménager en logements.

Investissements immobiliers sur la Commune : Bâtiments de la Poste et ancienne colonie de Saint-Pabu

Pour répondre aux attentes de nos jeunes citoyens en matière de logements, le Conseil Municipal a décidé de préempter deux propriétés sur la commune. Tout d'abord le bâtiment de «la Poste» en début d'année, puis la colonie de vacances de Saint-Pabu située près de la chapelle.

La poste de par son emplacement faisant partie d'un ensemble avec la Mairie, pouvait difficilement trouver place dans un patrimoine privé. Elle avait d'ailleurs été construite par la commune puis revendue à l'Etat.

Le Conseil Municipal a pris la décision de préempter ce bien pour une somme de 220 000 € afin de :

- garder le service public dans le centre ville (la poste devient locataire de la commune),
- aménager deux logements sociaux à l'étage.

L'ancienne Colonie de Saint Pabu (6000 m² de terrain) nous permet quant à elle de réaliser :

- un lotissement communal d'une dizaine de lots, destinés à des primo accédants, en y intégrant des logements sociaux sous forme de pavillons pour accueillir des familles avec enfants.
- le bâtiment en fond de parcelle, en bon état quant à lui, sera aménagé en logements pour les travailleurs saisonniers, et jeunes travailleurs. Il est possible de réaliser 9 logements à loyer modéré, moins de 250 € par mois, sous conditions de ressources, et pour une durée de moins d'un an.

Le village de Saint-Pabu, situé à mi-chemin d'Erquy et de Pléneuf Val André pourrait héberger les jeunes sur l'ensemble du territoire communautaire.

Sylvie BOUVET

Adjointe aux Affaires Sociales, Logement, Santé, Transports

Fleurissement

La cérémonie de remise des prix de fleurissement a eu lieu le 4 novembre dernier. L'occasion de féliciter et de récompenser les lauréats de l'année 2011, et de remercier tous les réginéens qui œuvrent à l'entretien et à l'embellissement de notre commune, tout particulièrement cette année 2011 où nous sommes en déficit de pluviométrie. **L'objectif à plus long terme de ce concours est bien de sensibiliser et de stimuler l'ensemble de la population au fleurissement, à l'aménagement, à l'entretien des espaces verts ou fleuris et à son mode d'entretien.**

Fin juin, le jury composé d'élus municipaux, d'anciens lauréats, de personnes sensibles à l'embellissement et à l'aménagement des espaces, parcourt l'ensemble du territoire communal afin de dénicher parcs, jardins et potagers fleuris remarquables avec une attention toute particulière aux nouveaux aménagements réalisés.

Les critères évoluent, l'emploi des pesticides ou les mesures mises en place pour effectuer des économies d'eau ont pris une place croissante dans l'évaluation des lauréats.

Cette année 2011, le jury communal a ouvert une nouvelle catégorie en primant les espaces floraux établis en bordure de routes ou de rues.

Pour l'année qui vient nous ne manquerons pas de faire appel aux lauréats et passionnés de jardinage afin qu'ils nous rejoignent pour assurer un renouvellement du jury et au-delà du fleurissement, une attention toute particulière sera apportée aux haies et espaces boisés que ce soit par leur composition ou leur entretien.

Un grand merci également à toute l'équipe du service municipal des espaces verts qui avec un budget modeste et stable depuis plusieurs années, améliore sans cesse le fleurissement de nos espaces publics.

Jean-Paul MANIS

Adjoint à l'Environnement, Agriculture, Plaisance

Lauréat 2011, Jacqueline Barbedienne.



CONSEIL MUNICIPAL - RÉSUMÉ

Tous les détails sur notre site internet (www.ville-erquy.com), ou disponibles en Mairie.

Conseil Municipal du 15 septembre 2011

Electrification, Eclairage Public et Téléphonie 2011 : décision modificative 2011-1 (commission travaux du 03-08-2011)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ajustement des crédits de dépense. Le programme initial de 193.890 Euros est révisé à la baisse pour un montant corrigé de 163.263 Euros.

Construction de vestiaires au Plateau Sportif de Caroual : Avant-Projet détaillé et lancement de la consultation des entreprises (commission travaux du 03-08-2011)

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions), approuve l'Avant projet Définitif pour un coût d'objectif de 165.527 Euros T.T.C. et autorise le Maire à solliciter les subventions du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire 2010-2015 et tous les autres partenaires susceptibles d'être associés.

Rénovation partielle du groupe Joseph Erhel : lancement d'une consultation pour désigner un maître d'œuvre (avis favorable de la commission travaux du 03-08-2011)

La rénovation du Groupe scolaire public et intégrée au Contrat de Territoire 2010-2015 pour un coût estimatif de 456.000 Euros HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, afin de pouvoir lancer l'opération de rénovation en 2012, autorise le Maire à lancer une consultation destinée à choisir un maître d'œuvre qualifié.

Programme d'Assainissement : Eaux Usées 2011-30^{ème} (extension du réseau). Secteurs traités : rue des Ajoncs d'Or, le Vaubourdonnet, rue de Beaumont, ruelle du Bignonnet ; Validation : AVP et DCE (Avis favorable de la commission travaux du 03-08-2011)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'Avant Projet Définitif ainsi que le dossier de consultation des entreprises pour un montant H.T. de 578.595 Euros.

Demande de subventions pour la réalisation d'une étude technique en Assainissement : Mise à jour de l'autorisation de rejet des effluents ; Révision du plan d'épandage ; Mise en œuvre d'une déphosphatation physicochimique à la STEP (commission travaux du 03-08-2011)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Dossier d'Etudes Préliminaires pour un montant global estimé à 30.950 Euros et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et autres fonds éventuels.

Imputations en investissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'imputer en investissement les achats suivants d'un montant unitaire inférieur à 500 Euros :

- Livres destinés à la Bibliothèque pour un montant total T.T.C. de 1.725,06 Euros.
- Des plantations pour un montant total T.T.C. de

776,95 Euros.

Conventions de Prestation et de Mutualisation sous l'égide de la Communauté de Communes (CMCI du 26-07-2011). Mise à disposition de Bacs à Equarissage

Depuis 2009, seuls les animaux nuisibles et ceux, dont les propriétaires sont inconnus relèvent du Service Public d'Equarissage. Après une réflexion à l'échelle communautaire, les communes de Plurien et St-Alban ont proposé de recevoir, chacune, un site de stockage pour ces animaux morts sur le territoire de la Côte de Penthièvre. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de bacs à équarissage entre les communes de Plurien et de St-Alban et les communes de La Bouillie, Planguenoual et Pléneuf Val André sous l'égide de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre.

Convention de prestation et de mutualisation sous l'égide de la Communauté de Communes (CMCI du 26-07-2011). Partage des bases de données des systèmes d'Information Géographique sur le Pays de Saint-Brieuc.

Par délibération en date du 17 septembre 2010, le Comité Syndical a approuvé le projet de mise en place d'un réseau de Systèmes d'information Géographiques (SIG) sur l'ensemble du territoire du Pays de Saint-Brieuc. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les modalités d'organisation et de fonctionnement du partenariat SIG, désigne M. Roland PINEAU en qualité d'élu référent et autorise le Maire à signer la convention de partenariat pour la période 2011-2013.

Comité de pilotage du Cap d'Erquy. Requalification du Cap d'Erquy. Mise à jour de la composition dudit Comité.

le conseil municipal approuve à l'unanimité le remplacement d'Ode HINDERMEYER par Laurence NICOL.

Numérotation des voies. Secteur Saint-Michel. La Côtère Perrine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de numérotage de la voirie interne de deux zones UTCL1 localisées au secteur Saint-Michel dont les résidents sont représentés par les associations foncières ci-après dénommées « Association de la Côtère Perrine » et « Association des Landes d'En Bas ».

Contentieux d'Urbanisme. Décision de la juridiction administrative sur le statut d'une décision de l'organe délibérant. Tiers requérant : M. Maurice BARRAU. Jugement du Tribunal Administratif du 7 juillet 2011 (favorable au requérant).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de se conformer aux prescriptions de la décision juridictionnelle et de réformer les dispositions de la décision communale du 26 février 2008.

Contentieux d'Urbanisme. Décision de la juridiction administrative sur le statut d'une décision de

L'organe délibérant. Tiers requérants : Epoux PEHU. Jugement du Tribunal Administratif du 7 juillet 2011 (favorable au requérant).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de se conformer aux prescriptions de la décision juridictionnelle et de réformer les dispositions de la décision communale du 26 février 2008.

Contentieux d'Urbanisme. Décision de la juridiction administrative sur le statut d'une décision de l'organe délibérant. Tiers requérants : M. Rémy CABARET. Jugement du Tribunal Administratif du 7 juillet 2011 (favorable au requérant).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de se conformer aux prescriptions de la décision juridictionnelle et de réformer les dispositions de la décision communale du 26 février 2008.

Remboursement de frais réels avancés par Mme le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser Mme le Maire des frais d'hébergement qu'elle avancera en se rendant du 19 au 21 octobre 2011 aux journées nationales organisées par l'Assemblée Nationale des Elus du Littoral aux Sables d'Olonne (Vendée).

Conseil Municipal du 18 octobre 2011

Mise à disposition à la Communauté de Communes Côte de Penthièvre des listes d'abonnés des services eau et assainissement collectif de chaque commune membre EPCI.

Mme le Maire rappelle que la Communauté de Communes Côte de Penthièvre est compétente en matière d'assainissement non collectif. Au 1^{er} septembre 2006 et pour une durée de 4 ans, la gestion du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes a été confiée à un délégataire dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Depuis le 1^{er} septembre 2010, ce service est assuré en régie par la Communauté de Communes. A la fin de la délégation de service public, le prestataire a remis à la Communauté de Communes une base de données des propriétaires d'installations d'assainissement non collectif ayant fait l'objet d'un contrôle. Il s'avère que ces informations sont aujourd'hui obsolètes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention entre la Communauté de Communes et les six communes membres de l'EPCI, afin de fournir à la Communauté de Communes la liste réactualisée des abonnés des services Eau et Assainissement des communes du territoire communautaire.

Application d'une Participation pour acheminement de la Voirie et des réseaux (PVR) : extension du réseau électrique La Vallée Saint-Pabu (CU 11Q0135)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la part contributive de 2,51 € pour les parcelles F 752

(Lots A et B), 1 330,00 m².

Application d'une Participation pour acheminement de la Voirie et des Réseaux (PVR) : extension du réseau d'eau potable La Vallée de Saint-Pabu (CU 11Q0135)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la part contributive de 1,54 € pour les parcelles F 751 et F 752, 4 836,00 m².

Lotissement communal des Hôpitaux : abrogation de l'attribution des deux derniers lots n° 21 et 28. PM : attribution initiale par décision du Conseil en date du 27-09-2007

L'acquisition de 2 lots des 33 lots du lotissement communal des Hôpitaux n'a pu être honorée faute pour deux des attributaires de réunir les conditions nécessaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaffecter les lots 21 et 28.

Demande de classement de la commune d'Erquy en Station Tourisme : dénomination préalable en commune touristique (validé en CM du 9 juin 2009).

Dénomination en Commune touristique officialisé par Arrêté Préfectoral du 19 octobre 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à demander le classement de la commune d'Erquy en Station Tourisme. La commune répond aux critères définis par le décret N°2008-884 du 02 septembre 2008, à savoir :

- Offrir des hébergements touristiques de nature et de catégories variées.
- Offrir des créations et animations culturelles, sportives pendant la saison estivale et mettre en valeur les savoir-faire professionnels ayant un caractère traditionnel, historique, gastronomique ou régional.
- Offrir des commerces de proximité.
- Disposer d'un document d'urbanisme.
- Organiser l'information en plusieurs langues sur les activités et facilités offertes et sur les lieux d'intérêt touristique de la commune.
- Faciliter l'accès à la commune et la circulation à l'intérieur de celle-ci pour tous les publics.

Imputations d'une facture en section d'investissement. Montant unitaire inférieur au seuil minimum d'affectation. Unité physique du matériel et rattachement en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve de rattacher à la section investissement l'achat de livres destinés à la bibliothèque pour un montant TTC de 68.49 Euros (fournisseur Schetter Editions).

Convention de partenariat Enfance-Jeunesse 2011-2012 avec les communes de Plurien, la Bouillie, Planguenoual, Saint-Alban et Pléneuf Val André. Publics concernés : 3-12 ans (compétence communale). Accessibilité conventionnelle des communes limitrophes aux équipements d'Erquy. Refacturation

de la quote-part résiduelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer, pour une période de deux ans au titre des années 2011 et 2012, l'avenant à la convention de partenariat initialement établie entre la commune d'Erquy, propriétaire et organisatrice des infrastructures et services communaux mutualisés et les deux communes limitrophes de Plurien et La Bouillie, à l'effet de promouvoir les activités de loisirs en direction du public des 3-12 ans au bénéfice des administrés domiciliés sur le Pôle Est de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre. Le Conseil Municipal accepte la

participation conventionnelle des communes de Planguenoual, St-Alban et Pléneuf Val André à l'effet de permettre la refacturation de leur quote-part résiduelle au titre des actions et opérations menées en direction des 3-12 ans.

Remboursement des droits d'inscriptions à l'A.L.S.H. Remboursement pour événement exceptionnel. Raisons professionnelles.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de rembourser les frais d'inscriptions (89,81 Euros et 265,25 Euros) avancés par deux familles pour leurs enfants qui ont été dans l'impossibilité de fréquenter l'A.L.S.H.

Eau & Assainissement - Tarifs en baisse !

Le contrat passé avec VEOLIA il y a quinze ans arrive à son terme en décembre 2011. Nous avons donc lancé le 16 novembre 2010, une consultation ordonnée pour accueillir les offres des Délégations de Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour une durée de sept ans, afin de coller à la date des contrats de DSP des communes de la Bouillie, de Planguenoual et de Saint-Alban. Il nous aura fallu un an pour achever cette délégation puisque nous avons voté l'attribution du marché, toujours à VEOLIA, le 15 novembre 2011. Une Commission spécifique composée de 6 personnes élues, assistée de représentants de la DDTM (ex DDAF) et de la Direction des Services Techniques de la commune d'ERQUY, a mené les négociations pour aboutir au choix du délégataire.

Préparation des cahiers des charges et lancement des consultations, début mai, nous entamons les négociations proprement dites avec les premières offres (eau & assainissement) remises par les candidats.

Le 1^{er} juin, deux entreprises proposaient des offres très proches financièrement et nous entamons des négociations avec ces dernières. De nombreuses réunions et plusieurs négociations avec les entreprises, nous ont permis de prendre notre décision.

La société VEOLIA a été retenue :

- bilans tarifaires proposés les plus avantageux,
- accord sur les cahiers des charges,
- capacité à assurer une bonne exploitation des installations,
- un bon niveau de qualité des services,
- des offres techniques détaillées et complètes démontrées,
- par la qualité et la précision apportées sur

certaines éléments complexes des contrats.

La société propose en outre un programme de travaux visant à l'amélioration du rendement du réseau d'adduction d'eau potable avec un objectif de rendement de 91%.

Le Conseil Municipal du 15 novembre dernier a entériné ce choix et a validé la grille tarifaire 2012 préparée par les commissions des finances et des travaux.

Les prix négociés sont des prix fermes, applicables au 1^{er} janvier 2012 qui ne varieront que par application de la formule de révision annuelle (variation des indices techniques).

Les contrats de Délégations des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif porteront sur une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Les effets de cette nouvelle négociation sont très bénéfiques pour les réginiens :

- baisse de 48 euros pour une consommation de 30 m³ et une baisse de 66 euros pour une consommation de 120 m³. Le rabais réalisé sur les parts fixes (collectivité et fermier) de 32 euros contribue aussi à la baisse de la facture d'eau.
- La facture d'eau (distribution de l'eau potable et traitement des eaux usées) se soldera par une baisse. Toutes les tranches de consommation sont concernées par la baisse du prix de l'eau. La plus conséquente ayant été réalisée sur les «petits consommateurs» (jusqu'à moins 29 % en eau potable).

En cette période où il est plus fréquent d'entendre parler d'inflations, d'incertitudes, nous sommes heureux d'annoncer une bonne nouvelle en cette fin d'année pour les réginiens.

Henri DUBOIS

Adjoint à la Voirie, Réseaux, Patrimoine, Pêche

LA MINORITÉ

Comme d'habitude on nous demande de communiquer sous quelques jours le mot de la minorité pour une parution soit disant très prochaine. A chaque fois, c'est la même chose, on nous donne moins d'une semaine pour préparer notre message et le Cap sort un, deux, voire trois mois plus tard. C'est pour cela que beaucoup d'entre vous nous ont fait remarquer que dans le Cap Magazine du mois d'Aout, nous vous convions à une réunion publique courant juin. A l'époque nous devions fournir notre mot pour le 5 mai pour une parution du magazine courant du mois. A vous de juger !

Le sujet important à l'heure où nous rédigeons ce mot est le transfert de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT à la communauté de communes. Nous estimons que tout transfert de compétence vers la communauté de communes doit se faire après une étude sérieuse, dans des conditions de justice et d'égalité, mais surtout pas dans l'urgence.

Au début du mandat, cette possibilité avait été envisagée à échéance 2018. Des études avaient déjà été effectuées, mais devaient être complétées. Or peu avant l'été, lors d'une réunion d'information de l'ensemble des conseils municipaux, une étude, fixant le transfert au premier janvier 2012 nous a été présentée. Les propositions étaient inacceptables pour Erquy et pour certaines autres communes, car elles aboutissaient à annuler la baisse du prix de l'eau et de l'assainissement obtenus par notre commune dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public à la société. Une seule commune tirait avantage du dispositif visant à fixer un prix unique sur l'ensemble du territoire communautaire.

En effet, les Réginiens paient ce service très cher depuis des

années en contrepartie nous avons un réseau et une station d'épuration de qualité. D'autres communes n'ont pas fait ce choix et en échange d'un prix de service relativement bas, elles ne disposent que d'un réseau et de stations d'épuration en état médiocre.

La renégociation des tarifs avec la société Veolia nous permet d'obtenir une baisse du prix (au consommateur) de l'eau dès 2012 de 29 % pour la première tranche et de 8 % pour l'assainissement. Le transfert rapide de la compétence à la communauté de communes, et avant la mise à niveau (de qualité) des réseaux et investissements de nos partenaires conduira inéluctablement à une augmentation très sensible de nos tarifs actuels.

Compte tenu des éléments d'informations en notre possession ce jour (20 novembre) nous appelons la population à faire savoir à notre maire qu'un transfert dans de telles conditions est inacceptable. Les prix de l'eau et de l'assainissement obtenus avec Veolia pour les 7 années à venir doivent être garantis aux usagers réginiens.

Nous ne refusons pas le principe du transfert, mais à condition que l'ensemble des communes y trouvent avantage. S'il faut faire preuve de solidarité vis-à-vis d'une autre commune que ce soit clair et ne soit pas fait aux dépens du service à la population réginienne.

**Y. Hamon, M. Caillibotte, L. Le Guen,
N. Reymond, P. Pelan, J.P. Lolive.**

<http://erquy-avenir-partage.blogspot.com/>

CHRONIQUE LITTÉRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Pierre a 16 ans lorsque sa mère, qui n'en peut plus, disparaît sans autre explication, les laissant seuls et démunis, son père et lui, dans l'appartement versaillais. L'image de la famille bien sous tous rapports, lisse, craquelée ; peu à peu, des secrets longtemps enfouis refont surface et Pierre récolte des histoires familiales



qui font tomber les masques, rompent avec une certaine austérité, et rendent ainsi à cette étrange famille une sorte d'humanité bienvenue. Pierre, le narrateur, bien que décalé par rapport aux jeunes de son âge (de par ses goûts musicaux, sa façon de s'habiller, son langage) reste un ado comme les autres avec ses peurs, ses colères, ses désirs et *Le monde dans la main* est aussi le récit d'une affirmation de soi et du passage, semé d'embûches, vers l'âge adulte. Il y a de la vie dans ce roman, des drames et des bonheurs, les deux étant intimement liés, beaucoup d'humour aussi. Même s'il touche des sujets graves, ce livre est vraiment délicieux et nous met du baume au cœur. Un roman écrit pour les ados peut-être, mais la bienveillance de l'auteur pour ses personnages rappelle immanquablement Anna Gavalda on y retrouve d'ailleurs, toute la saveur d'*Ensemble c'est tout*, si bien qu'il plaira à un large public dès 13 ans.

Le monde dans la main de Mikaël Ollivier, éditions Thierry Magnier.



Dans une rentrée littéraire marquée par une littérature du deuil et de la guerre, ce petit livre, paru discrètement en septembre, fait figure d'étrangeté ou du moins de curiosité. En effet, le narrateur se souvient ici des figures de femmes qui ont jalonné sa vie depuis son enfance, ces découvertes, auxquelles il doit

sa fascination du corps féminin ; les références, d'une étonnante diversité, vont de *L'enlèvement des Sabines* de David à l'affiche du film érotique *Emmanuelle*. Quant aux anecdotes, tour à tour drôles, tendres ou sensuelles, elles sont intimement liées à une époque, à un milieu et ne manqueront pas, gageons-le, de faire écho chez la gent masculine ! Mais l'auteur est aussi un formidable conteur, amoureux des mots, (il y consacre d'ailleurs un chapitre), il pratique la digression sans modération et use avec audace du subjonctif imparfait sans jamais paraître pédant, au contraire il semble avoir trouvé là le ton juste, pour ce texte généreux qui se prête à la lecture à voix haute. Ce roman est un ravissement, on le lit puis on le relit par petites touches, pour le plaisir d'une anecdote ou pour celui de la langue, le plus souvent pour les 2 à la fois ! A lire aussi, un roman sur la guerre : *Opium Poppy* d'Hubert Haddad (Zulma), sur le deuil : *Et rester vivant* de Jean-Philippe Blondel (Buchen-Châstel)

Les découvertes d'Eric Laurent, éditions de Minuit.

CAROLINE VIA

De par ses grands-parents maternels avec qui elle a passé à Erquy toutes ses vacances d'été, Caroline a toujours su qu'elle vivrait ici, petite elle voulait même être marin pêcheur ...

Après avoir vécu à Paris, puis à Saint-Brieuc, c'est au moment où elle et Stéphane, ne trouvant pas d'emploi dans la région, prévoient de partir dans les Landes que le destin leur sourit : un camping est à vendre à Erquy, c'était il y a dix ans. Suivront deux années de gros travaux, et un stage de gestion pour Stéphane. Aujourd'hui, ces deux enfants de commerçants gèrent et entretiennent seuls un camping 3 étoiles de 48 emplacements. Après la naissance de leurs deux enfants (Youna, 14 ans et Jules, 9 ans aujourd'hui), le souhait d'adopter un enfant, comme d'autres l'ont déjà fait dans leur famille, devient naturel pour Caroline. Ce sera Chello (« Petit Michel » en haïtien), 4 ans aujourd'hui, le petit dernier de la famille. Mais cela sera aussi le commencement d'une aventure très forte.

2006, Caroline entame ses premières démarches d'adoption, sans idée bien arrêtée du pays d'origine de l'enfant ni de son sexe, seul souhait : qu'il soit âgé de moins de 3 ans. Elle et Stéphane vont se marier un 7 juillet 2007 (Caroline est née un 7 juillet 1977), condition nécessaire à l'adoption dans de nombreux pays. Finalement, après de nombreuses démarches et la rencontre sur un forum internet avec une jeune maman d'un petit haïtien, elle contacte toutes les crèches d'Haïti. Après avoir essuyé de nombreux refus, en mars 2009 elle reçoit un appel téléphonique d'une crèche de Port aux Princes qui accepte de les aider dans leur projet. Commence alors la préparation d'un dossier lourd et coûteux. Enfin, le 7 mai 2009 elle apprend qu'elle est maman d'un petit Chello, mais qu'il lui faudra encore patienter au moins deux ans avant de pouvoir l'accueillir. Après des contacts très réguliers par téléphone avec



Caroline, une maman comblée.

Chello et sa nounou, et à travers des reportages photos, Caroline et Stéphane décident de partir à Haïti pour passer dix jours avec leur fils. Ils arrivent à Port aux Princes le 9 janvier 2010. A leur arrivée à l'aéroport, la nounou de Chello lui remet l'enfant dans les bras, un grand moment d'émotion. Puis c'est la découverte pendant deux jours, de Chello et d'Haïti, un pays très pauvre.

Le 12 janvier 2010, un terrible tremblement de terre détruit toute la ville. L'hôtel où elle se trouve s'effondre, elle est projetée au sol, couvrant instinctivement son enfant. Elle retrouvera son mari, épargné lui aussi, lorsque la poussière retombera, ... il n'y a plus rien autour d'eux ! Quelques familles européennes sont rescapées de l'hôtel, comme eux, mais nombreux sont les blessés et il n'y a aucune aide, aucun secours extérieur. Le lendemain un homme de retour de randonnée les emmène à l'ambassade française, et là ils vivent un deuxième enfer, la traversée de Port aux Princes, des alignements sans fin de cadavres dans les rues. Il ne reste plus rien de l'ambassade non plus, ils vont alors vivre sur un carré de pelouse dans l'attente d'un rapatriement. Située à l'extérieur de la ville, la crèche n'a pas subi de dommages, la directrice lui dit de rentrer en France avec Chello, ils finaliseront leur dossier plus tard !

Après encore de nombreuses péripéties et une escale à Fort de France, ils rentrent tous les trois à Erquy. Chello va s'adapter très vite à sa nouvelle vie, adopté par son frère et sa sœur. Caroline se met à l'écriture dès son retour, comme elle le fait en rentrant de chacun de ses voyages, pour ne rien oublier. C'est la lecture de ce texte par ses proches et leurs encouragements qui vont inciter Caroline à le faire publier. Témoignage d'une réginiéenne qui a côtoyé le pire pour vivre le meilleur.



Le livre de Caroline VIA est disponible à la Maison de la Presse d'Erquy ou directement auprès de l'éditeur.



Titulaire d'un CAP photographie, Caroline VIA a remporté le premier prix du «Concours photo tourisme 2011» de la CCI des Côtes d'Armor.